Paris, 25 janvier 2023

Communique national

CORPS DES PSYCHOLOGUES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le silence assourdissant du Secrétariat Général (SG) face aux inquiétudes persistantes des personnels

La création du corps ministériel des psychologues représente un enjeu considérable pour les personnels et les services de la DAP et de la DPJJ.

Or, le premier concours se déroule en ce moment même. Nos collègues sont convoqué.es pour leurs oraux, du 23 au 26 janvier, sans être sécurisé.es quant à leur avenir professionnel !

Cet été, le Secrétariat Général a publié une note permettant de dessiner les contours du concours et de ses modalités transitoires. Cette première étape nous paraissait positive. Elle semblait augurer du sérieux et de la rigueur mis en œuvre par les services du ministère.

Cette impression positive a malheureusement été rapidement dissipée …

Le SNEPAP-FSU a fait remonter depuis plusieurs mois les questionnements persistants des agent.es concerné.es malgré l'effort initial de structuration.

Fin 2022, le SG nous précisait qu'une nouvelle note allait être publiée pour poser, notamment, un cadre explicite et uniforme quant aux conditions d'intégration des psychologues contractuel.les de la DAP. Les services du SG invoquaient en effet des problématiques spécifiques au vu de la gestion différenciée de nos collègues selon les services et selon les DISP… Cette note, les psychologues l'attendent toujours !

Pour mieux comprendre l'ampleur des inquiétudes des agent.es concerné.es, voici quelques questions demeurées à ce jour sans réponse : La période de stagiairisation sera-t-elle appliquée à toutes les personnes bénéficiant du concours ? Quand nos collègues pourront-iels prétendre à une mobilité ? Que va-t-il advenir des collègues qui n'auront pas réussi le concours ?

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire
12-14 rue Charles Fourier – 75013 PARIS Tél : 06.43.17.25.05
Mail : snepap@fsu.fr Site : http://snepap.fsu.fr https://twitter.com/snepap

Communiqué national

Nous avons l'habitude, malheureusement, de cette technique de communication qui veut que le silence soit une forme de réponse ! Au moment de la création d'un corps, opération aujourd'hui extraordinaire, de telles pratiques nous interpellent au plus haut point.

Le SG ne cesse d'innover… Des collègues bénéficiant de CDI découvrent ainsi que leur poste est publié pour le prochain mouvement, alors même que leur contrat prévoit un rattachement à la même résidence administrative que celle visée dans le cadre de la mobilité. D'autres candidat.es apprennent, lors de l'épreuve orale, que le SG vient juste de transmettre leur dossier de RAEP au jury !

Dans le même temps, nous apprenons que le jury de ce premier concours n'est pas en reste. Il explique, lors de l'épreuve, que la spécialité choisie par la ou le candidat.e pour l'oral (psychologue du travail ou psychologue clinicien) ne correspond pas à leurs fonctions sur le terrain … et se retrouve donc prié.e de repasser le concours sous une autre spécialité!

Le SNEPAP-FSU fait un constat d'impéritie de l'administration sur l'organisation de ce premier concours qui ne permet pas aux psychologues d'envisager sereinement leur avenir au sein du ministère de la justice.

Le SNEPAP-FSU enjoint l'administration à faire le nécessaire pour enfin résoudre les questions restées sans réponse.

Sans un cadre clair, ce concours risque de se transformer en prime au départ, pour des psychologues qui, las de la violence institutionnelle, préféreront quitter l'administration.

Le SNEPAP-FSU continuera d'accompagner et de défendre les intérêts des psychologues exerçant au ministère de la Justice. Les promesses de la création du corps doivent se concrétiser tant pour les agent.es que pour les services concerné.es. Tout l'enjeu est de favoriser l'intégration des psychologues, pour bénéficier de leur expérience et valoriser l'interdisciplinarité !

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire
12-14 rue Charles Fourier – 75013 PARIS Tél : 06.43.17.25.05
Mail : snepap@fsu.fr Site : http://snepap.fsu.fr https://twitter.com/snepap